



Administration communale de
Junglinster
Monsieur le Bourgmestre
33, rue Hiehl
L-6131 Junglinster

N/Réf. : 2026-001024

V/Réf. : Extension cimetière forestier

Réf. MyGuichet : 2026-A121-G622

Monsieur le Bourgmestre,

Je me réfère à votre demande réceptionnée le 18 mai 2026 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'extension du cimetière forestier existant ainsi que l'aménagement d'une zone de dispersion des cendres d'animaux décédés sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de Junglinster, section RC d'Eschweiler, sous le numéro 336/838.

Après analyse de votre dossier, il a été constaté que le projet en question ne nécessite aucune destruction, détérioration ou réduction d'un biotope protégé au sens de l'article 17 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles et qu'aucune construction soumise à autorisation au titre de cette même loi n'est prévue.

Partant, j'ai l'honneur de vous informer qu'aucune autorisation en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles n'est requise pour la réalisation de votre projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement